

Suite à la convocation en date du 27 mars 2025, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL DE LAMBALLE s'est réuni le vendredi 4 avril 2025 à 18 h 00 à la salle Aubère de Lamballe Terre et Mer, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Stéphane DE SALLIER DUPIN

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Didier YON, Solenn MESLAY

Pour Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD, Thierry ANDRIEUX / Jean-Luc GOUYETTE

Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, Thierry GAUVRIT,

Etaient absents :

Pour la Région Bretagne : Adeline YON-BERTHELOT

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Loïc ROSCOUET

Pour Lamballe Terre et Mer : -

Pour la Ville de Lamballe : Jean-Luc GUYMARD

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

Agents permanents	Type de contrat	Catégorie	Grade	Eff.	Temps de travail
Directrice Générale	CDI – Droit public	IB 766 / IM 631	-	1	Temps plein
Responsable Administratif et Evènementiel	CDI – Droit privé	D	454	1	Temps Plein
Médiatrice du Patrimoine	CDI – Droit privé	D	311	1	Temps plein
Guide soigneuse	CDI – Droit privé	C	300	1	Temps plein
Assistante administrative	CDI – Droit privé	D	311	0.60	60 % - Fin contrat 6 mars 25 Non renouvelé
Chargée de communication et mise en place politique sportive	CDI – Droit Privé	C	300	1	Temps plein
Agent d'entretien manutentionnaire	CDI – Droit privé	D	305	1	Temps plein
Agent d'Entretien manutentionnaire	CDI – Droit Privé	A	245	0.60	60 %
Agent menuisier et entretien site	CDI – Droit Privé	D	349	1	Temps plein
Assistante médiatrice du patrimoine et évènementiel	Contrat Pro	A	250	1	Temps plein / alternance
Coordinateur évènementiel équestre	CDD – droit Privé	C	325	0.68	Temps partiel – 24 h - annualisé

Agents non permanents	Type de contrat	Catégorie	Grade	Effectif	Temps de travail
3 Guides (Saison 2025)	CDD	A	277	3	Temps partiels
Vacations Equi Festif	CDD	A	277	1	Vacations
Vacations Marché de Noël	CDD	A	277	1	Vacations

D'autre part, le syndicat Mixte du Haras conserve ses conventions de mise à disposition avec les structures suivantes :

Les heures effectuées par le personnel de Lamballe Terre et Mer font dorénavant plus l'objet d'une convention de mise à disposition de personnel mais seront facturés en prestations (Chap. 011)

SPL Lamballe Tourisme	Gestion de la mission accueil et convention de mandat	Facturation au trimestre
Musée Mathurin Méheut	Agent régisseur bâtiment	Facturation annuelle
Les Petits Ruisseaux	Accompagnement sur certains dossiers	Facturation en fonction des interventions

Le personnel du Syndicat Mixte du Haras sera mis à disposition de l'association du Haras de Lamballe afin d'organiser les concours jeunes chevaux ; Du temps de personnel sera alors refacturé. Une convention de mise à disposition de personnel sera établie avec effet rétro actif au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical, les membres du Comité Syndical

APPROUVENT les modifications apportées à tableau des effectifs 2025

VOTE :

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré à LAMBALLE le 4 avril 2025
Pour copie conforme à l'original
A LAMBALLE, le 4 avril 2025
Certifié transmise en Préfecture le 8 avril 2025

Le Président
Fabien VITEL